

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 113/03

ÉFAI – 030269 – AMR 44/001/2003

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / « DISPARITIONS » / RENVOIS FORCÉS / MAUVAIS TRAITEMENTS

PANAMÁ /
COLOMBIE

Juan Berrío (h)
Enrique Medrano (h)
ainsi que plus d'une centaine de réfugiés colombiens

Londres, le 24 avril 2003

Enrique Medrano et Juan Berrío, réfugiés colombiens au Panamá, n'ont pas été vus depuis le 21 avril dernier. Selon les informations recueillies, ces deux hommes ont été enlevés tandis que plus d'une centaine d'autres réfugiés étaient renvoyés contre leur gré en Colombie. Amnesty International est préoccupée par la sécurité de Enrique Medrano et Juan Berrío, ainsi que par celle des réfugiés expulsés.

Enrique Medrano et Juan Berrío faisaient partie d'un groupe formé de plus d'une centaine de réfugiés colombiens, qui résidaient à Punuza Boca de Cupe, dans le sud du Panamá. Les réfugiés ont été pris pour cibles par des membres des forces de sécurité qui voulaient les voir expulsés. Le 18 avril, des agents du *Reconocimiento de Combate* (RECOM), l'unité de combat d'élite au sein de la police, et du *Departamento de Inteligencia de Panamá* (DIP), les services de renseignements panaméens, ont contraint les réfugiés à se rassembler. Ils les ont menacés en leur déclarant que des membres du groupe paramilitaire colombien *Autodefensas Unidas de Colombia* (AUC, Milices d'autodéfense unies de Colombie) allaient arriver et ont accusé les réfugiés de collaborer avec des mouvements de guérilla colombiens.

Le 19 avril, des membres des forces de sécurité panaméennes auraient emmené Enrique Medrano, un réfugié originaire du département du Chocó (Colombie), dans une maison de Punuza Boca de Cupe, et l'auraient battu pendant plusieurs heures. Des témoins ont indiqué l'avoir entendu crier au secours. Juan Berrío, réfugié venant également du département du Chocó, a été arrêté le 19 ou le 20 avril dernier. Selon des témoins oculaires, le 20 avril, des membres des forces de sécurité ont attaché Enrique Medrano et Juan Berrío à deux arbres, et les ont abandonnés pendant plusieurs heures en plein soleil.

Le même jour, des policiers et des agents des services de renseignements ont annoncé aux réfugiés qu'ils allaient être renvoyés de force en Colombie. Le 21 avril, des membres des forces de sécurité ont contraint le groupe de réfugiés, qui comptait plus de 100 personnes, à quitter leur domicile et à monter à bord de deux hélicoptères en partance pour la Colombie. L'un d'eux a déclaré aux ressortissants colombiens, sur le ton de la menace : « *Vous allez être expulsés [...] Quiconque remet les pieds ici sera condamné à douze ans d'emprisonnement* ». Des réfugiés qui demandaient qu'Enrique Medrano embarque avec eux se sont vu répondre : « *Ce fils de pute reste ici* ». Actuellement, on ignore toujours où Enrique Medrano et Juan Berrío se trouvent.

Avant de partir, les réfugiés ont été contraints à apposer leur signature et leurs empreintes digitales sur un document qui indiquait, semble-t-il, qu'ils étaient rapatriés de leur plein gré. Ils ont ensuite été conduits à La Miel, au Panamá, avant d'être emmenés dans la ville de Zapzurro en Colombie, près de la frontière panaméenne. Il y a tout lieu de craindre pour la sécurité de ces réfugiés expulsés ; en effet, des groupes paramilitaires colombiens se sont souvent rendus coupables de graves atteintes aux droits humains des personnes accusées de collaborer avec la guérilla en Colombie.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Depuis une dizaine d'année, un grand nombre de Colombiens ont cherché refuge au Panamá ; ce n'est pas la première fois que certains d'entre eux sont renvoyés contre leur gré dans leur pays d'origine. Ces dernières années, Amnesty International a par ailleurs reçu des informations faisant état de la présence au Panamá de paramilitaires bénéficiant du soutien de l'armée colombienne. L'organisation a également recueilli des témoignages indiquant que des membres de communautés vivant dans les régions frontalières avaient fait l'objet de menaces et avaient été victimes de violations de leurs droits humains. Les mouvements de guérilla colombiens ont eux aussi menacé et tué des personnes à qui ils reprochaient de collaborer avec leurs ennemis. Amnesty International craint que ces derniers événements n'annoncent de nouveaux renvois forcés de ressortissants colombiens réfugiés au Panamá.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

Aux autorités panaméennes :

- déclarez-vous préoccupé par la sécurité de Juan Berrío et d'Enrique Medrano, dont on est sans nouvelles depuis le 21 avril, et qui seraient toujours détenus par les forces de sécurité panaméennes ;
- exhortez les autorités panaméennes à conduire une enquête approfondie et impartiale en vue de déterminer où Juan Berrío et Enrique Medrano se trouvent actuellement et demandez-leur de garantir la sécurité de ces deux hommes ; demandez également que les résultats des investigations soient rendus publics et, si Juan Berrío et Enrique Medrano ont effectivement « disparu », que les responsables présumés de ces « disparitions » soient déférés à la justice ;
- faites part de votre inquiétude quant à la sécurité des réfugiés colombiens au Panamá et rappelez aux autorités de ce pays les obligations qui leur incombent en vertu du droit international relatif aux réfugiés : en tant qu'État partie à la Convention relative au statut des réfugiés adoptée par les Nations unies en 1951, le Panamá est tenu de respecter le principe de non-refoulement énoncé dans l'article 33-1 de la Convention, qui dispose qu'aucun des États contractants ne renverra une personne contre son gré dans un pays où sa vie ou sa liberté serait menacée ;
- dites que les réfugiés ne peuvent être renvoyés dans leur pays que s'ils l'ont décidé de leur plein gré et en toute connaissance de cause ; si tel est bien le cas, ils doivent être rapatriés en toute sécurité et dans la dignité ;
- appelez les autorités panaméennes à respecter le droit de tout réfugié de choisir entre un rapatriement volontaire et la possibilité de voir sa demande d'asile examinée individuellement par les autorités civiles compétentes, sous la surveillance du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) ;
- priez les autorités panaméennes de ne pas procéder à de nouvelles expulsions.

Aux autorités colombiennes :

- exhortez le gouvernement colombien à user de ses bons offices pour demander aux autorités panaméennes de prendre immédiatement des mesures en vue de retrouver Juan Berrío et Enrique Medrano et de garantir la sécurité de ces deux hommes ;
- engagez les autorités colombiennes à prendre des mesures visant à assurer la protection de tout réfugié renvoyé en Colombie, conformément aux souhaits de ces personnes.

APPELS À :

Présidente de la République du Panamá :

Señora Presidenta Mireya Moscoso
Presidente de la República de Panamá
Palacio Presidencial
Panamá 1
Panamá

Courriers électroniques : ofasin@presidencia.gob.pa

Fax : +507 227 9600 (si un correspondant décroche, veuillez dire : « fax, por favor »)

Formule d'appel : *Excma. Sra. Presidenta Moscoso, / Madame la Présidente de la République,*

Président de la République de Colombie :

Sr. Presidente Álvaro Uribe Vélez
Presidente de la República
Palacio de Nariño, Carrera 8 No. 7-26
Santafé de Bogotá, Colombie

Télégrammes : Presidente de la República, Bogotá, Colombie

Fax : +57 1 342 0592 / 337 5890

Formule d'appel : *Excelentísimo Sr. Presidente Uribe, / Monsieur le Président de la République,*

Ministre panaméen des Affaires étrangères :

Sr. Canciller Harmodio Arias Cerjack
Ministro de Relaciones Exteriores
Ministerio de Relaciones Exteriores
Altos de Ancón, Complejo Narciso Garay
Panamá, Zona 4
Panamá

Fax : +507 211 0416

Courriers électroniques : prensa@mire.gob.pa

Formule d'appel : *Señor Ministro, / Monsieur le Ministre*

Ministre colombienne des Affaires étrangères :

Sra. Maria Carolina Barco Isakson
Ministra de Relaciones Exteriores
Ministerio de Relaciones Exteriores
Calle 10 #5-51, Palacio San Carlos
Santafé de Bogotá, Colombie

Télégrammes : Ministra de Relaciones Exteriores, Bogotá, Colombie

Fax : +57 1 562 7822

Formule d'appel : *Sra. Ministra, / Madame la Ministre,*

COPIES À :

Organisation non gouvernementale de défense des droits humains

Commission interecclésiastique Justice et paix :

Comisión Intereclesial Justicia y Paz

AA1029, Santafé de Bogotá

Colombie

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Panamá et de la Colombie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 5 JUIN 2003, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*